

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre juillet deux mille vingt six à 10 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Massiac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Bernard CLAVILIER, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Franck DE MAGALHAES, Martin DUPLAY, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Philippe LEBERICHEL, Vincent LIANDIER, Pascal LOUBEYRE, Danièle MAJOREL, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Stéphane ORCEYRE, Jean-Pierre PENOT, Gérard POUDEROUX, Bernard RAYNAUD, Jean RONGIER, Caroline SIBSON, Nadia TERREN, Philippe VIALLE, Fabien VIDAL, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Josiane ANDRÉ, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Bernard BEC, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, Denis DELPIROU, Céline GELY, David GENEIX, Valérie GINHAC, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Thierry MAIGNE, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Michel PORTENEUVE, Pierrick ROCHE

Pouvoirs :

Thierry MAIGNE pouvoir à Philippe VIALLE, Thierry MARSILHAC pouvoir à Alain GRIFFE, Thierry MATHIEU pouvoir à Pierre JUILLARD, Michel PORTENEUVE pouvoir à Claude CHANUT, Pierrick ROCHE pouvoir à Roland VIDAL

Date et affichage de la convocation : 26 juin 2026

Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL

Membres en exercice : 60

Présents : 42 – Pouvoirs : 5 – Votants : 47

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Approbation de l'annexe opérationnelle et financière annuelle 2026 entre le SMDTEC et les EPCI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu les statuts de Saint-Flour Communauté ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC) ;

Vu l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant une communauté de communes à confier, par convention, la gestion de certains services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ;

Vu la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze conclue entre Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et le SMDTEC ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze conclue entre Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et le SMDTEC ;

Vu la délibération n°2026-CC-021 du Conseil communautaire en date du 26 février 2026 approuvant le rapport d'orientations budgétaires du SMDTEC ;

Rappelant que l'article 6 de la convention de gestion précise que chaque année, le comité de pilotage de la convention rassemblant les exécutifs des deux EPCI soumet aux assemblées délibérantes une annexe opérationnelle annuelle comprenant les objectifs et les moyens alloués au SMDTEC pour l'année en cours ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'annexe opérationnelle et financière 2026 telle que jointe en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'annexe opérationnelle et financière 2026 ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une dotation de fonctionnement au SMDTEC au titre de l'année 2026 pour un montant de 69 000 € ;
- **DE PRECISER** que le SMDTEC devra communiquer à l'issue de la saison 2026 le bilan de l'année écoulée ;
- **D'INSCRIRE** au budget primitif 2026 les crédits nécessaires pour la section de fonctionnement chapitre 65 autres charges de gestion courante, article 6568 – Autres participations ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Alice MEYNIEL

A handwritten signature in purple ink, which appears to read 'Meyniel', written over a horizontal line.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe opérationnelle et financière année 2026

CONTEXTE

Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, toutes deux compétentes en matière de gestion, entretien, valorisation du domaine nordique de Prat de Bouc ont décidé de confier au syndicat mixte de développement touristique de l'Est cantalien (SMDTEC) la gestion et l'exploitation du « domaine nordique Lioran Prat de Bouc – Haute Planèze » à l'année.

Une convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze a été conclue en juin 2022 pour la mise en œuvre de gestion. Cette convention est complétée par une convention de mise à disposition de service des 2 EPCI vers le SMDTEC, hors transfert de compétence.

Cette convention a fait l'objet d'un renouvellement par avenant n°1 jusqu'au 31 octobre 2024.

Une nouvelle convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze a été conclue en novembre 2024 pour la mise en œuvre de gestion. Cette convention est complétée par une convention de mise à disposition de service des 2 EPCI vers le SMDTEC, hors transfert de compétence pour la période du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2026.

Le suivi politique de cette convention est assuré par un comité de pilotage composé des membres des bureaux communautaires de chaque EPCI qui doit proposer annuellement l'adoption d'une annexe opérationnelle et financière. Cette annexe correspond à la feuille de route du SMDTEC pour l'année en cours. Elle détaille les objectifs de résultats et les moyens alloués.

Pour rappel, l'année écoulée (2025) a été marquée par la poursuite de la mise en place opérationnelle de la convention de gestion avec notamment l'organisation des services (mise à disposition de personnel des 2 EPCI et recrutement de personnels saisonniers pour assurer les missions confiées au SMDTEC dans le cadre de la convention de gestion).

OBJECTIFS 2026

Pour 2026, les principaux objectifs qui seront confiés au SMDTEC sont les suivants :

1. Améliorer et enrichir les offres et services sur le site

- a. Renforcer l'occupation de la maison du col : promotion salle hors-sac ;
- b. Améliorer l'accueil du public et des pratiquants sports nature : signalétique des lieux, équipement vélo, aire de bivouac
- c. Mettre en place un programme d'aménagement de diversification du site ;
- d. Poursuivre le développement de la marque « Prat de Bouc ».

2. Faire évoluer l'organisation pour le développement du site

- a. Maintenir les participations financières des 2 EPCI à un niveau constant (proratisé à la durée de la convention) ;
- b. Améliorer et simplifier l'organisation interne
- c. Travailler en année civile.

MOYENS FINANCIERS 2026

Soutiens financiers pour l'année 2026 :

La participation financière annuelle de fonctionnement est fixée à	138 000 €*
<i>Saint-Flour Communauté : 50 %</i>	69 000 €
<i>Hautes Terres Communauté : 50 %</i>	69 000 €

** Cette participation est établie sur la base du budget prévisionnel ci-dessus. Il est précisé que cette participation de fonctionnement est hors d'application du champ de la TVA. Elle sera appelée en une fois à chaque EPCI par le SMDTEC à la fin de l'exercice budgétaire 2025 selon les besoins réellement constatés à la clôture de l'exercice comptable 2025. Si le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement du budget du SMDTEC est constaté comme excédentaire en fin d'exercice le montant de la dotation annuelle de fonctionnement sera proratisé.*

Le montant de la participation annuelle de fonctionnement comprend le reste à charge des services suivants :

Services	Dépenses estimées	Recettes estimées	Reste à charge prévisionnel
Domaines nordiques (Prat de Bouc et Ché)	88 559 €	29 053 €	59 506 €
Maison du Col de Prat de Bouc	128 289 €	75 833 €	52 456 €
Animations hiver et été	7 482 €	1 695 €	5 787 €
Personnel à l'année et pour ouverture de la Maison du Col sur la période estivale	20 251 €		20 251 €
TOTAL			138 000 €

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Pour l'exercice des missions confiées au SMDTEC, les 2 EPCI mettront à disposition les moyens humains et matériels nécessaires via des conventions de mise à disposition.

Fait à

Le

En trois exemplaires originaux.

Le Président de Saint-Flour
Communauté,

Le Président de Hautes Terres
Communauté,

Le Président du SMDTEC,

Philippe DELORT

Didier ACHALME

Xavier FOURNAL